

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

CONSIDÉRANT le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 2 décembre 2020:

La séance ordinaire du conseil municipal prévue le 1^{er} décembre 2020, sera à huis clos et en vidéo-conférence;

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à municipalite@sasr.ca ou par téléphone au 450-787-3497 au plus tard à midi, le mardi 1er décembre 2020. Les réponses aux questions seront répondues lors de la séance et seront disponibles en ligne au www.saint-antoine-sur-richelieu.ca/municipalite/proces-verbaux.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 26 novembre 2020.

Véronique Piché Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut « SÉANCE ORDINAIRE 1ER DÉCEMBRE 2020 / HUIS CLOS ET VIDÉOCONFÉRENCE », en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil (règlement 2020-013) le 26 novembre 2020 entre 13h00 et 14h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 26 novembre 2020.

Véronique Piché Directrice générale